

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
10, route de Técou
81600 TECOU
Téléphone : 05.63.83.61.61
Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>
E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Marché de fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison : Le territoire de la Communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 15896000-5 Produits surgelés
lot n°2 : CPV principal : 15893100-5 Préparations alimentaires
lot n°3 : CPV principal : 15851100-9 Pâtes alimentaires non cuites
lot n°4 : CPV principal : 03221000-6 Légumes
lots n°5 et 6 : CPV principal : 15540000-5 Fromages
CPV additionnel 1 : 15550000-8 Produits laitiers divers
lot n°7 : CPV principal : 03142500-3 Oeufs
lots n°8,9 et 10 : CPV principal : 03221200-8 Légumes - Fruits
lots n°11 et 12 : CPV principal : 15112000-6 Volaille
lot n°13 : CPV principal : 15111000-9 Viande bovine
lot n°14 : CPV principal : 15113000-3 Viande de porc
lot n°15 : CPV principal : 15131120-2 Charcuterie
lot n°16 : CPV principal : 15115000-7 Viande d'agneau et de mouton

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

- Lot n°1 Surgelé négoce**
- Lot n°2 Epicerie conserves épicerie sèche**
- Lot n°3 Pâtes artisanales**
- Lot n°4 Légumineuses**
- Lot n°5 Produits laitiers conventionnels, crèmerie**
- Lot n°6 Produits laitiers fermiers**
- Lot n°7 Œufs frais et ovoproduits**
- Lot n°8 Fruits et légumes frais coopératif ou équivalent**
- Lot n°9 Fruits et légumes 4ème gamme**
- Lot n°10 Fruits de garde bio**
- Lot n°11 Volailles fermières, qualité supérieure**
- Lot n°12 Découpe de volaille standard**
- Lot n°13 Viandes bovines**
- Lot n°14 Viandes porcines**
- Lot n°15 Charcuteries cuites et salaison**
- Lot n°16 Viandes ovines**

Pour le Lot n°1 Surgelé négoce

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 260 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 260 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 260 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 260 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°2 Epicerie conserves Epicerie sèche

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 190 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 190 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 190 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 190 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°3 Pâtes artisanales

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 2 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 2 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 2 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°4 Légumineuses

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 3 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°5 Produits laitiers conventionnels, crèmerie

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 150 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 150 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 150 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 150 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°6 Produits laitiers fermiers

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 3 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 3 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°7 Œufs frais et ovoproduits

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 5 250.00 euros HT.

Pour le Lot n°8 Fruits et légumes frais coopératif ou équivalent

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 192 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 192 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 192 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 192 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°9 Fruits et légumes 4ème gamme

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 5 250.00 euros HT.

Pour le Lot n°10 Fruits de garde bio

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 11 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 11 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 11 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 11 250.00 euros HT.

Pour le Lot n°11 Volailles fermières, qualité supérieure

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 15 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 15 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 15 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 15 750.00 euros HT.

Pour le Lot n°12 Découpe de volaille standard

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 20 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 20 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 20 750.00 euros HT.

Pour le Lot n°13 Viandes bovines

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 97 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 97 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 97 500.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 97 500.00 euros HT.

Pour le Lot n°14 Viandes porcines

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 35 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 35 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 35 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 35 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°15 Charcuteries cuites et salaison

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 8 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 8 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 8 750.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 8 750.00 euros HT.

Pour le Lot n°16 Viandes ovines

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 5 250.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 5 250.00 euros HT.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2027. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie pour tous les lots.

Une avance est possible pour les lots 1,2,5,8 et 13.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère **Prix du bordereau** pondéré à 40 sur 100 points.
2. Critère **Valeur technique** pondéré à 30 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Processus de prise et de suivi des commandes et de livraison (moyens humains, techniques, validation, rupture...) pondéré à 10 points sur 30 points.
 - 2.2. Sous-critère Qualité des denrées pondéré à 20 points sur 30 points.
3. Critère **Démarche pour limiter l'impact environnemental durant la réalisation des prestations** pondéré à 30 sur 100 points.
 - 3.1. Sous-critère Part de produits en circuit-courts pondéré à 20 points sur 30 points.
 - 3.2. Sous-critère Qualité environnementale pondéré à 10 points sur 30 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 26-14-AOF

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2026

Date limite de réception des offres : 09/09/2026 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

www.marches-securises.fr

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV BP 7007

31000 Toulouse CEDEX 07

Tél: 0562735757

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr